

**Conseil restreint de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 7 septembre 2026**

DÉLIBÉRATION n°2026-09-07-1

Relative au recrutement d'enseignants vacataires au titre de l'année universitaire 2026-2027

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;

Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;

Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 23, 25 et 37 ;

Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP ;

Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Considérant que le Conseil de ce jour est appelé à se prononcer sur le recrutement d'enseignants vacataires au titre de l'année universitaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 5

Nombre de membres représentés : 3

Membres absents et non représentés : 2

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Le Conseil approuve le recrutement des enseignants vacataires appelés à intervenir au titre de l'année universitaire 2026-2027, tels que mentionnés en annexe à la présente délibération.

Emmanuel Blanchard
Président de séance

